

MATCH RACE SELECTIVE DU BASSIN MANCHE N° 2

18 et 19 JANVIER 2020 - AVIS DE COURSE

1. AUTORITE ORGANISATRICE

L'Autorité Organisatrice (AO) sera le YACHT CLUB DE GRANVILLE structure affiliée à la fédération Française de Voile.

2. LIEU DE L'ÉPREUVE

L'épreuve aura lieu à GRANVILLE, Rendez-vous briefing à 8 h 00 au Yacht Club le 18 Janvier 2020

3. GRADE DE L'ÉPREUVE

Pour cette épreuve, le grade 4 a été demandé à World Sailing. Ce niveau peut être modifié par les membres du sous-comité Match-Race Rankings de World Sailing.

4. PROGRAMME PREVISIONNEL

- (a) Ouverture du secrétariat de course et confirmation des inscriptions le samedi 18 janvier 2020 à 08 :00
- (c) Pesée des équipages le 18 Janvier de 8 h 00 à 9 h 30
- (d) Briefing et tirage au sort le 18 janvier à 9 :30
- (e) Heures du premier signal d'attention : le 18 janvier à 11h00 et le 19 janvier à 11h45
- (f) Proclamation des résultats le 19 janvier à 18:00

5. ADMISSIBILITE

- 5.1 7 équipages sont prévus. Voir dossier d'inscription.
- 5.2 Le barreur inscrit devra rester à la barre à tout moment pendant la course, sauf en cas d'urgence.
- 5.3 Tous les concurrents devront avoir un identifiant « World Sailing ID », en s'inscrivant sur le site de World Sailing : www.sailing.org/isafsailor. Les barreurs devront communiquer leur identifiant World Sailing à l'AO au moment de l'inscription.

6. INSCRIPTIONS

- 6.1 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - Une autorisation parentale pour les mineurs ;

L'équipage sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription, de pesée de l'équipage et après avoir payé les droits et dépôts de garantie. Tout paiement pourra être fait par chèque, CB ou espèces

6.2 Droits d'inscription :

Les droits d'inscription pour l'épreuve de 150 € non remboursables, par chèque, CB ou espèces

6.3 Caution des dommages

- (a) Une caution initiale de 500 € devra être versée à l'inscription. Cette caution est la valeur maximale qui pourra être payée par le barreur à chaque incident.
- (b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de cette caution, il pourra être demandé au barreur de la rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve.
- (c) Après l'épreuve, le solde des cautions sera rendu dans les 30 jours

7. REGLES

- 7.1 (a) L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les RCV incluant l'annexe C.
- (b) Le règlement du Championnat de France Matc-Racing s'applique

7.2 Modifications aux RCV (*Supprimer 7.2 si pas utilisé*)

- (a) La RCV 49.2 ne s'appliquera pas.
- (b) Ajouter à la RCV 41 : (e) une aide pour sortir de l'eau et remonter un équipier à bord, à condition que le retour à bord soit approximativement à l'emplacement de la récupération.
- (c) Les RCV C6.3 et C8.6 seront modifiées dans les IC.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

19. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir plus d'information, veuillez contacter :

YACHT CLUB DE GRANVILLE

Port de Herel – BP 317

50400 GRANVILLE

Tel. : 02 33 50 04 90

Mail : yachtclub.granville@wanadoo.fr

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom du Club représenté : Ligue :

COORDONNEES DU BARREUR :

Nom : Prénom : @mail :

Adresse :

Tél : Fax : Mobile :

Composition de l'équipage (adapter le nombre)						
	Nom	Prénom	N° licence	Club	N° WS	Poids
Barreur						
Equipier						
Equipier						
Equipier						
Equipier						
					Total	

Poids total maximum: 350 kg (voir décision en 9.2 sur avis de course)

Droits d'inscription : 150 Euros non remboursables

Si une caution d'inscription est mise en place :

Caution de dommages : 500 Euros (au moment de la confirmation d'inscription)

Adresse demande inscription avant le (date) : 14 janvier 2020